COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 20 MAI 2016 A 18H30

L'an deux mil seize, le 20 mai, à 18 heures 30, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

13 mai 2016 Etaient présents : MM. et Mmes Norbert Letellier, Sylvie

Aurégan, Eric Lebourg, Alain Bodot, Béatrice Creignou, Ginette Legouez-Delannoy, Angélique Letellier, Pascale Moka,

En exercice: 15 Alain Reine, Isabelle Ridel, Dominique Sancier

Nbre de Conseillers Etaient excusés : Mmes et MM. Sophie Dupuis, Monique

Forestier, Julien Hébert, Mickaël Quibel

Présents : 11 Pouvoir de Mme Sophie Dupuis à Mme Pascale Moka

Pouvoir de Mme Monique Forestier à Mme Angélique Letellier

Pouvoir de M. Mickaël Quibel à M. Norbert Letellier

Votants: 14 Secrétaire de Séance: Madame Sylvie AUREGAN

Ordre du jour :

- 1. Adoption du compte-rendu de la séance précédente
- 2. Demande de subvention DETR et FSIP pour le bâtiment communal
- 3. Demande de subvention DETR pour le lotissement communal
- 4. Demande de subvention DETR pour le dossier accessibilité
- 5. Achat d'un tracteur tondeuse
- 6. Transfert des biens appartenant au C.C.A.S. au profit de la commune
- 7. Dissolution de l'Association Foncière de Remembrement d'Ambrumesnil
- 8. Tarif de location de la salle du Parvis
- 9. Tarif de location de la salle des douze étoiles d'or
- 10. Prix des cases du columbarium
- 11. Tarif des concessions dans le cimetière et des cavurnes
- 12. Frais de mission du Maire
- 13. Centre de loisirs 2016
- 14. Attribution d'un bon de fournitures scolaires pour l'année scolaire 2016-2017
- 15. Aide au transport scolaire pour les enfants scolarisés au CES J. Cocteau d'Offranville
- 16. Renouvellement du contrat aidé à l'emploi
- 17. Questions diverses

• Adoption du compte rendu du vendredi 29 avril 2016

Monsieur le Maire, revient sur différents points du compte-rendu :

- Travaux aux vestiaires du foot : l'entreprise Blosseville est intervenue rendant les vestiaires conformes.
- Demande de subvention : Les accusés réception des dossiers accessibilité et bâtiment communal nous ont été retournés, ce qui ne vaut pas octroi de subvention. Pour le dossier du lotissement communal, certains postes ont été ôtés du plan de financement global, ce qui nous amène à un montant déclaré de travaux de 137 968 € à la place de 147 252 € comme dit lors du dernier conseil. Monsieur Vincent a reçu le bon pour accord pour les travaux sur l'accessibilité, celui-ci accepte d'abaisser les ridelles de la benne du tracteur KUBOTA de 20 cm gratuitement.
- Achat d'un tracteur tondeuse : la démonstration s'est bien passée, remerciements à Madame Legouez, Messieurs Sancier et Lebourg pour leur présence. Le tracteur sera livré d'ici 8 à 10 jours. Un supplément au devis de 5 masses viendra s'ajouter.
- Venue des Allemands : remerciements à Mme Legouez et M. Lebourg pour leur participation. La délégation allemande a offert à la commune un panneau directionnel (Gellersen) qui sera posé au rond-point près de l'abribus sous celui d'Offranville. Une photo ainsi qu'un mot de remerciements seront envoyés par la suite.

Il demande s'il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

Aucune n'est formulée.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Le compte-rendu est adopté à <u>l'unanimité</u>.

· Compte-administratif 2015 du centre Communal d'Action Sociale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2015 dressé par Monsieur le Maire,

Vu la lecture des comptes correspondants,

Considérant que Madame Sylvie AUREGAN, assurant la Présidence, met au vote l'approbation du compte Administratif,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré <u>à l'unanimité</u>, approuve le compteadministratif 2015 du C.C.A.S.

· Compte de gestion 2015 du centre Communal d'Action Sociale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion 2015 dressé par Madame le percepteur d'Offranville,

Vu les chiffres concordants entre le compte administratif et le compte de gestion,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2015 du C.C.A.S.

· Définir le prix de vente des terrains du lotissement communal

Monsieur le Maire explique qu'une réunion s'est tenue en mairie le vendredi 20 mai en présence de Monsieur Malot maître d'œuvre, VEOLIA pour le raccordement en eau du

lotissement, le cabinet Euclyd, géomètre ainsi que le Syndicat Départemental d'Energie (S.D.E.) et l'entreprise Cegelec, pour la pose de l'éclairage public.

Le cabinet Euclyd prépare le permis d'aménager, ces documents seront transmis en mairie la semaine du 13 juin pour signature et envoi à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) pour instruction.

Monsieur Letellier expose qu'une haie de charmille sera imposée tout le long de la départementale 123 et que les trottoirs seront en bitume.

La Direction Des Routes (D.D.R.) va refaire la D123 à partir du rond point de Thil-Manneville au panneau Ambrumesnil en bitume et de celui-ci au rond-point en bicouche.

Une demande va être faite auprès du cabinet ALISE pour établir un devis afin de lever les suspicions de marnières qui restent existantes, l'une, sur le terrain près de celui de Monsieur Fache, ce terrain lui sera proposé en priorité et l'autre dans la pointe du terrain du futur lotissement communal.

Monsieur le Maire propose aux membres de fixer le prix à 45€ le m², terrain viabilisé, compteur eau, électrique et éclairage public.

Le Conseil Municipal vote à <u>l'unanimité</u> pour ce prix.

• Remplacement de la secrétaire de mairie – août 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recourir à Madame Pauline GODEFROY, secrétaire mise à disposition par la Communauté de Communes Saâne et Vienne au travers d'une convention de mise à disposition

L'information sera donnée à la population au travers d'un Brumesnil'infos.

• <u>Délibération pour la recomposition du conseil communautaire à compter du 1^{er} janvier 2017</u>

Monsieur le Maire expose que le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de Seine-Maritime arrêté le 31 mars 2016 prévoit la fusion des communautés de communes des Trois Rivières, Varenne et Scie, Saâne et Vienne et l'intégration des communes de Bracquetuit, Cressy et Cropus de la communauté de communes du Bosc d'Eawy.

Le préfet ne pourra prononcer la fusion proposée, au plus tard le 31 décembre 2016, que dans la mesure où la moitié des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre de la fusion projetée représentant la moitié de la population totale concernée aurait délibéré favorablement sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de fusion projetée.

Notre commune est incluse dans ce périmètre et figure parmi les collectivités membres de la future communauté de communes.

Conformément aux dispositions de l'article 35III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, notre conseil dispose d'un délai de soixante-quinze jours à compter de la présente notification pour se prononcer sur le périmètre de fusion-extension susvisé et la création de la nouvelle communauté de communes qui en résulte. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de notre conseil municipal sera réputée favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

APPROUVE le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la communauté de communes des Trois Rivières, de la communauté de communes Saâne et Vienne, de la communauté de communes Varenne-et-Scie et intégration des communes de Bracquetuit,

Cressy et Cropus de la communauté de communes du Bosc d'Eawy, tel qu'arrêté par le préfet de Seine-Maritime le 3 mai 2016

• Groupement d'achat 2016 de fournitures d'électricité pour les bâtiments publics

Monsieur le Maire expose que pour ceux qui le souhaite, le SDE76 constitue jusqu'au 30 juin 2016 un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés en matière d'efficacité énergétique, afin de permettre aux acheteurs publics d'acheter leur énergie au plus bas prix par la massification de la commande, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence, assurant ainsi une maîtrise éco responsable à la fois de notre démarche par la mutualisation et de notre budget énergie par la baisse des prix d'achat. Ce groupement concerne la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les bâtiments de notre collectivité et les installations d'éclairage public.

Si la commune souhaite adhérer au groupement de commande, il lui suffit de faire parvenir au SDE76 avant le 30 juin 2016 :

- la délibération
- la convention
- le tableau de recensement des besoins

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés, pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et services associés

• Fixation du prix pour l'insertion publicitaire dans le journal communal

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDENT de maintenir les deux tailles/deux tarifs d'insertion publicitaire dans le journal communal pour l'année 2016 :

- 8,5 cm sur 5 cm 20 € - 17.5 cm sur 6 cm 40 €

Monsieur le Maire précise que les entreprises qui optent pour une insertion publicitaire dans le journal communal bénéficient d'une publicité gratuite dans le site internet d'Ambrumesnil.

Il ajoute que les petites entreprises qui travaillent pour la commune pourront être sollicitées pour un encart dans le journal (ex : M. GRANDIN menuisier à Luneray)

• Attribution d'indemnité au receveur principal

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat, Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des

fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux, Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, <u>à l'unanimité</u> **DECIDENT**:

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Catherine FLEURY, Receveur
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires

• <u>Demande de remboursement auprès du SIVOS des charges de fonctionnement engagées par la commune d'Ambrumesnil pour l'année 2016</u>

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de délibérer sur le principe d'un remboursement auprès du SIVOS des charges de fonctionnement engagées par la commune d'Ambrumesnil au titre de l'exercice 2016.

Monsieur Letellier explique que l'entretien des classes ainsi que la maintenance du matériel est assuré par la commune d'Ambrumesnil.

Et de proposer que cette répartition des dépenses de fonctionnement qui incombent à la mairie (eau, électricité, chauffage, maintenance des extincteurs, les frais de téléphone et d'internet ainsi que les frais de ménage) pour l'année 2016 soit chiffrée comme suit :

-	Eau	150 €
-	Electricité	800€
-	Chauffage	2 300 €
-	Maintenance des extincteurs	100 €
-	Frais de téléphone et d'internet	1 250 €
-	Frais de ménage	2 400 €

Pour un montant total de 7 000 € à reverser à la commune d'Ambrumesnil.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibérés, à l'unanimité :

VOTENT pour que le SIVOS rembourse la somme de $7\,000\,\mbox{\ensuremath{\&olimitete}{\ensuremath{\&olimitete}}}$ à la commune d'Ambrumesnil au titre de l'année 2016 pour les charges de fonctionnement engagées par celle-ci

• Fonds d'Aide aux Jeunes - subvention

Monsieur le Maire expose que la Direction de l'Action Sociale et de l'Insertion demande une participation volontaire des communes pour venir en aide aux jeunes les plus en difficulté de la Seine-Maritime.

Cette participation n'est pas modifiée depuis 1997, elle reste calculée sur la base de 0.23 € par habitant.

Elle s'élèverait donc pour la commune d'Ambrumesnil à hauteur de $116,84 \in (508 \text{ habitants})$

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

NE PARTICIPERA PAS au financement du F.A.J. pour l'année 2016 mais aidera ponctuellement les jeunes de la commune qui pourraient rencontrer des difficultés et offrira la possibilité à Monsieur RENIER qui est en contrat CAE de bénéficier de formations supplémentaires pour compléter son curriculum vitae.

• Proposition de groupement d'achat de fioul

Monsieur le Maire explique, qu'après prise de renseignements auprès de la mairie de Gueures, il s'avère que la mise en place d'un groupement d'achat de fioul pris en charge par la mairie serait compliqué et contraignant.

Il est possible de mettre en place un groupement d'achat à plusieurs mais d'une façon personnelle.

Les Membres du Conseil Municipal,

... après en avoir délibéré, à l'unanimité:

DECIDENT de ne pas mettre en place un groupement d'achat de fioul pris en charge par la mairie

• Repas des Aînés – Dimanche 18 septembre 2016

Les membres du conseil municipal,

à l'unanimité, après avoir délibérés,

DECIDENT d'organiser un repas le dimanche 18 septembre 2016 et d'inviter les personnes d'Ambrumesnil âgées de 63 ans dans l'année et plus à ce repas traditionnel.

Comme l'année dernière Madame Angélique Letellier se propose de trouver l'animation. Un colis d'un montant de 35 € sera distribué aux personnes ne pouvant assister à ce repas pour des raisons de santé.

• Dons aux bénévoles qui officient lors du repas des Aînés

Monsieur le Maire propose de récompenser l'initiative sociale des bénévoles qui officient lors du Repas des Aînés, en effectuant le service.

Les Membres du conseil municipal,

à l'unanimité, après avoir délibéré :

-DECIDENT de faire un don de 100 € à chacun des bénévoles.

Colis de Noël

Monsieur le Maire explique qu'un chèque cadeau d'une valeur de 30 € comme l'année dernière sera offert aux personnes âgées de 65 ans et plus à l'occasion de Noël.

Une liste de produits festifs sera jointe à ce chèque avec des cases à cocher et le prix de chaque article, pour que chacun puisse confectionner son propre colis. Les listes seront à déposer et les produits commandés au commerce CASINO. Madame Bonnet se chargera de la préparation des colis et chacun pourra le récupérer au commerce, à partir d'une date donnée, accompagné d'un café, thé...offert par la commune.

Questions diverses

- Une randonnée est organisée à Hermanville le dimanche 29 mai prochain. Tous les élus y sont conviés. La réponse est à donner avant le lundi 23 mai
- La prochaine réunion de conseil est arrêtée au vendredi 1^{er} juillet à 18h30, le principal point de cette réunion est le projet éolien avec la présence de Madame Martinez, chef de projet EDF Energies Nouvelles qui présentera l'évolution du projet. Les conseillers qui auraient des questions à lui faire remonter en amont de la prochaine réunion peuvent les adresser en mairie dès à présent

- La foire à tout aura lieu le dimanche 19 juin
- La fête de la Saint Eloi aura lieu le samedi 18 juin, la messe sera célébrée à 18h30 avec un accompagnement de violon et guitare proposé par les enfants de Madame Tamboise, auxquels une récompense sera octroyée
- La fête de la musique aura lieu le vendredi 24 juin au soir avec la chorale d'Offranville suivi d'une restauration rapide assurée par Madame Bonnet et la présence d'un DJ pour animer la fin de soirée
- Le recensement 2017 se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017, il est question de rechercher et de proposer en priorité, le poste d'agent recenseur, à une personne du village en recherche d'emploi
- Monsieur Letellier distribue la lettre du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMITVAD) pour information
- Au travers du Tortill'ard, un spectacle aura lieu le mercredi 6 juillet prochain, des flyers seront distribués dans les boites aux lettres
- La commune d'Ambrumesnil n'a pas été retenue cette année pour recevoir le théâtre d'Automne mais il y aura des représentations dans d'autres villages
- Le bois qui était sur le terrain du futur lotissement communal a été vendu à un particulier qui s'est chargé de l'abattage et libérer le terrain.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h30 Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.